

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 606

Artikel: Droit à l'information : bourgeoisie d'honneur relative
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012228>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Réforme scolaire: 1956-1981

Domage que les responsables du Département vaudois de l'instruction publique n'aient pas étudié la réforme de l'enseignement secondaire de 1956. Passons sur les oppositions de droite de l'époque. C'était les mêmes coryphées et les mêmes arguments. On affaiblirait l'enseignement du latin, on handicaperait les élèves doués, on alimenterait les écoles privées que seuls les gens riches peuvent offrir à leurs enfants. Rien de cela ne s'est réalisé. Certes, les élèves «classiques» ont fait deux ans de latin en moins; ils n'en sont pas moins bien portants. C'est ce que nous ne cessons d'exposer: les enfants intelligents souffrent peu des structures scolaires, car le propre de l'intelligence est la faculté d'adaptation et d'assimilation.

En revanche, la réforme de 1956 a été pendant vingt ans un échec dans l'animation des classes de «générale». Pourtant le slogan de 1956 était superbe: la sélection sera remplacée par l'orientation. Même formule qu'aujourd'hui. Malgré les prétentions de l'époque à la testologie, il n'a pas été trop difficile de repérer les enfants aptes pour l'enseignement pré-gymnasial (un peu moins des deux tiers de ceux qui étaient entrés au collège); quant aux autres, ils ont trouvé des programmes conçus comme du secondaire en plus facile ou au rabais, avec un corps enseignant non motivé. Idem, plus tard au gymnase. Un long et pénible tâtonnement.

La réforme de 1981, qui n'est que de structure, déploiera les mêmes conséquences. Sans difficulté, après deux ans de mise en niveaux (avec les tensions scolaires que cela implique) on repérera un élève «doué» sur quatre. Et pour les autres? On créera une école dite supérieure...

Ni les programmes, ni le corps enseignant n'est préparé pour cette tâche nouvelle. On n'annonce aucun moyen financier supplémentaire pour cette section, ni pour la section «préprofessionnelle».

Donc pas de maîtres supplémentaires, pas de meilleur encadrement, contrairement à ce qui se fait à Rolle ou à Vevey (zones pilotes). Inévitablement, ce sera un long apprentissage, vingt ans d'approximation, au détriment du 75% des élèves.

Certes, Vevey a su innover. Mais pour deux raisons stimulantes qu'on ne retrouvera pas. L'expérience a suscité une volonté d'innovation pédagogique (aujourd'hui passablement rabotée) et les moyens mis à disposition ont été exceptionnellement généreux.

Enfin, il est plaisant, toujours au chapitre de la pédagogie, de se demander comment l'anglais sera offert à tous les élèves du canton de Vaud en sixième. Avec quel corps enseignant, capable de l'enseigner de manière vivante? Le Département de l'instruction publique ne peut déjà pas résoudre les questions posées par la généralisation de l'allemand. C'est aussi pour cette proposition improvisée — une trouvaille libérale! — que M. Junod n'a pas osé refuser, que le projet devenu un «sous-ensemble flou» risque de capoter, comme il le mérite.

PS. Nous n'avons vu aucun projet de loi soutenu de cette manière par l'administration. Interventions partiales dans le débat, de la part de chefs de service ou directeurs, dits techniciens. Préparation des bonnes questions pour se faire lire la lettre bénisseuse et protectrice de M. Soerensen, de la Commission fédérale de maturité (on ne peut pas être fédéraliste tous les jours que Dieu fait!). En réalité, le siège effectif du comité de soutien est au DIP. C'est choquant et abusif.

DROIT À L'INFORMATION

Bourgeoisie d'honneur relative

Nos confrères utilisent parfois cette formule — le droit à l'information — quand les sources leur sont difficilement accessibles. En réalité, avec son

caractère sommaire, cette formule est discutable. Tout d'abord, le droit à l'information se heurte souvent à un autre droit, celui de la protection de la sphère privée. Et surtout, le droit à l'information est réclamé par les journalistes pour eux-mêmes, comme un droit corporatif, mais jamais il n'est question du droit du lecteur à être informé. Ainsi il est bien connu que la presse et les médias sont discrets sur eux-mêmes.

Pour illustrer cette amorce de dissertation, disons que les Lausannois ont été surpris d'apprendre par la bande — «Nouvelle Revue» et «Voix ouvrière» — que la bourgeoisie d'honneur à MM. Graber et Chevallaz avait été octroyée par le Conseil communal (législatif) lausannois à la majorité relative (49, 47).

L'opération de la Municipalité était délicate, notamment à l'égard de M. Chevallaz, magistrat encore en fonction et qui marque de sa présence dans le canton de Vaud la vie politique, y compris celle de son parti.

La période électorale, même si elle coïncide avec ce 500^e lausannois, qui est plus une date d'historien qu'un événement clair comme un acte de fondation ou de consécration, ne créait pas non plus le climat serein et le recul sans esprit partisan.

Il est d'usage d'ailleurs que la Municipalité s'assure de l'unanimité des groupes dans un contact préalable, afin de ne pas exposer inutilement des personnalités dont les mérites n'ont pas à être discutés. Or les réticences explicites des communistes (POP), et celles plus tardives des libéraux étaient connues.

L'impair a été commis. D'où ces deux majorités relatives. MM. Graber et Chevallaz y trouveront motifs à réminiscence.

Ainsi M. Chevallaz qui, à l'occasion de sa première élection de syndic, avait préparé deux discours: un en cas de succès, un autre en cas d'échec. Il lut donc le premier. Mais avec 51 voix, il avait obtenu la majorité absolue. Quel discours de remerciement lira-t-il cette fois?

Heureusement que la «grande presse» a gommé!